

# SERBONNES

Dimanche 06 Avril 2025

## VIDE-GRENIERS & BROCANTE

Organisé par le Comité des fêtes

Renseignements au 06.56.82.01.49 ou cdfserbonnes89@icloud.com

Fiche à compléter et à remettre à :

**M HOURY Alexandre 18 bis rue des Noyers 89140 Serbonnes, accompagnée**  
du règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Serbonnes ou en espèces.

**ATTENTION :** Joindre OBLIGATOIREMENT une photocopie recto/verso de pièce d'identité . Et pour les professionnels , un justificatif (KBIS ou autre) et pièce d'identité également .  
**Sans une réservation et/ou incomplet (bulletin dûment rempli recto verso + photocopie PI + paiement) vous ne serez prioritaire à un emplacement précis (dans la mesure du possible)**

### INFORMATION DU PARTICIPANT

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone portable de préférence afin de recevoir votre numéro d'emplacement la veille par texto ..... Mail : .....

Type de pièce d'identité ( carte d'identité, passeport ... ) : ..... Délivrée le : .....  
N° : .....  
Par la préfecture de : .....

<input type="checkbox"/> Cocher la /les cases si besoin	Emplacement de <u>2 ml (minimum obligatoire)</u>
<input type="checkbox"/> Avec 1 voiture ( <u>5 ml</u> minimum obligatoire pour 1 voiture )	
<input type="checkbox"/> Avec 1 voiture + 1 remorque ( <u>9 ml</u> minimum obligatoire pour 1 voiture et 1 remorque)	
<input type="checkbox"/> Avec 1 camion/camionnette ( longueur véhicule + 1 mètre de manipulation)	

Soit  de mètres linéaire X 3 € =  €

Pour les emplacements sans voiture : les véhicules devront stationner en dehors du périmètre de la brocante.

N'oubliez pas de remplir l'attestation au dos avec date et signature merci

**ATTENTION :** Afin d'avoir une organisation optimale et la plus confortable pour nous comme pour vous , la Fin de prise des inscriptions sera le

Mercredi 2 Avril.

Après cette date toutes les inscriptions dans la boîte au lettre seront considérés comme nulles et comme sans réservation.(bien lire au recto pour les sans réservation)

N°

### REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

- L'installation des participants débutera à 6h et devra impérativement être terminée à 18h.
- L'accueil des visiteurs débute à 8h et se terminera à 18h.
- Les mineurs devront fournir une autorisation parentale et les -10 ans accompagnés d'un adulte.
- La vente de boisson et de restauration est strictement réservée à l'organisateur ( Comité des Fêtes de SERBONNES ).
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tel que perte, casse ou autre détérioration.
- Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne peuvent pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles : vente d'animaux, armes, nourriture, DVD/CD et jeux gravés ( copies )...
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation. Ils doivent donc, de ce fait, être couverts par leur propre assurance.
- L'entité organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler la manifestation en cas d'intempéries. Elle pourra alors décider librement du report qui aura lieu dans les 30 jours au plus tard ou de l'annulation de la manifestation. En cas d'annulation par l'organisateur, un remboursement sera effectué.
- Les emplacements seront loués sans table ni chaise. Les lieux devront être rendus débarrassés et propres, au plus tard 1 heure après la fermeture aux visiteurs. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite pouvant entraîner une amende.
- L'organisateur se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 7h30 et cela sans aucun dédommagement pour l'exposant ne s'étant pas présenté.
- Les tarifs et taille d'un emplacement sont explicitement indiqués lors de la réservation. Les exposants acceptent ses tarifs et la taille inscrite au vide-greniers.
- Le tarif des exposants qui viennent sans réservation et inopinément le jour de la brocante , seront majorés à hauteur de 0,50 € supplémentaire le mètre linéaire soit 3,50 €

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné ( e ) .....

Déclare sur l'honneur :

- N'avoir participé à plus de deux autres ventes de même nature au cours de l'année civile 2025.
- Que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.
- Être informé que toute fausse déclaration m'expose à des sanctions judiciaires.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Fait à ....., le ..... 2025.

Signature :